

Conseil municipal du 18 février 2015

Désignation d'un référent « ambrosie » demandée par la Préfecture

Cette plante très allergisante a été repérée l'an passée en petite quantité sur le chemin entre Crespinhac et la Pontvianne, à proximité de la Pontvianne.

Le Conseil municipal désigne Marcel Eymaron.

Convention Assistance Retraite

Une convention avec le centre de gestion est à signer tous les 3 ans. Elle est gratuite et concerne les agents titulaires de la commune, donc uniquement notre secrétaire.

Le Conseil Municipal valide cet engagement.

Convention SPA

Chaque municipalité se doit d'avoir un moyen de s'occuper des animaux errants : une fourrière, une convention avec la SPA... Nous avons opté depuis de nombreuses années pour la convention avec la SPA.

Cette convention coûte 140,40 € par an. Nous la renouvelons donc pour cette année.

Travaux

Appartement de Crespinhac

Les travaux avancent, réalisés par notre employé municipal Christian Cresci, des conseillers municipaux et des habitants de Solignac volontaires.

Fin mars-début avril, l'appartement devrait être terminé.

A ce jour, les frais s'élèvent à 7 600 €. A cela vont se rajouter le coût de l'escalier (environ 2 300 €), de la fenêtre de l'entrée et celui de la porte d'entrée (environ 1000 €)...

L'économie par rapport aux devis que l'on avait fait faire devrait se monter à environ 20 000 €.

C'est donc une bonne expérience.

Cet appartement est conventionné APL depuis 1995. Si on garde cette convention, le loyer ne devrait pas dépasser 277 €. Nous pouvons donc dénoncer cette convention, sachant que les futurs locataires pourront quand même prétendre à l'allocation logement (mais pas l'APL).

Le conseil municipal décide d'arrêter cette convention.

Voirie de Crespinhac

L'estimation du coût, faite par la DDT (direction départementale des territoires), est de 87 134,58 €TTC. Elle concerne toute la voirie communale de Crespinhac, à l'exception de la coursière qui a déjà été faite. Elle concerne environ 700 mètres de chaussée. Une captation des eaux de ruissellement sera également effectuée.

Ces travaux sont envisagés pour septembre 2015. L'appel d'offre sera lancé à partir de mai 2015.

Eclairage public

Une demande de rajout d'une lampe publique a été faite à Besse. Nous contacterons les services compétents.

Caniveau

Un caniveau à grille doit être créé à Besse, avant que la voirie soit refaite. Notre employé communal pourra s'en occuper quand il aura terminé l'appartement de Crespinhac.

Divers

DETR Voirie de Besse

Nous souhaitons refaire la voirie communale de Besse en 2016. L'estimation s'élève à 52 992 €TTC.

Nous avons demandé une subvention dans le cadre de la DETR 2015.

Soliglob'Trotteurs

L'association est désormais créée et va permettre de reverser aux familles des collégiens la subvention décidée en conseil municipal depuis 2013, et qui ne peut plus être distribuée par le biais du collège.

Abonnement téléphonique et Internet de la mairie

Cet abonnement a été changé récemment, pour une offre plus avantageuse. Le numéro de téléphone n'a pas changé. Ce nouvel abonnement permet d'avoir une ligne téléphonique et Internet à la salle polyvalente, pour 12 € de plus.

Elections départementales du 22 et 29 mars.

Les conseillers départementaux remplacent les conseillers généraux.

Elections sénatoriales partielles

Jean Boyer, sénateur, a démissionné. Les grands électeurs (maires, certains conseillers municipaux, conseillers généraux...) ont voté. M. Olivier CIGOLLOTI a été élu au premier tour.

Projets dans le cadre de la DETR 2016

- Le petit patrimoine de notre commune n'a pas été complètement rénové.

Nous souhaitons faire restaurer les lavoirs de Crespinhac ainsi que les abreuvoirs.

- Agrandissement de la salle des fêtes

La cuisine de la salle est trop petite, de l'avis de beaucoup de personnes qui l'utilisent.

L'idée est de modifier la configuration de la salle et de créer un nouvel espace cuisine plus grand, à l'opposé de celui existant actuellement, et de créer dans le même temps une pièce de rangement pour les tables et les chaises...

Le conseil municipal valide cet agrandissement. Il faut donc faire un appel d'offres aux architectes afin de définir un projet et son coût, et présenter le dossier de demande de subventions en décembre 2015.

Changement de toilette à la salle des fêtes

Un WC à la turque se trouve dans les toilettes « homme », mais il est peu et mal utilisé. Nous décidons de le remplacer par une cuvette toilette classique.

Evacuation des eaux usées de la salle polyvalente

Décision de réparer les canalisations qui se bouchent régulièrement.

Baies vitrées/verrière de la salle des fêtes

La verrière de la salle des fêtes apporte beaucoup de lumière mais les rayons de soleil qui rentrent directement dans la salle sont gênants pour les utilisateurs. Nous pensons donc faire poser des stores. Des devis vont être demandés.

Défibrillateur

Nous réfléchissons à l'acquisition d'un défibrillateur à installer à la mairie ou à la salle des fêtes.

Trésorerie de la commune

La commune a 86 000 € de réserve de trésorerie. Le conseil envisage d'avoir recours à un prêt pour financer l'un des projets à venir. L'optique est de pouvoir financer les travaux à venir sans augmenter les impôts.